

REVISTA DE HISTÓRIA DAS IDEIAS

O MARQUÊS
DE POMBAL
E O SEU TEMPO

Tomo I



INSTITUTO DE HISTÓRIA E TEORIA DAS IDEIAS
FACULDADE DE LETRAS

COIMBRA 1982

CLAUDE-HENRI FRÈCHES *

POMBAL ET LA COMPAGNIE DE JESUS La campagne de pamphlets

On connaît beaucoup des libelles que le comte d'Oeiras faisait répandre en traduction française contre les Jésuites. Ils sont la source en particulier des renseignements que Voltaire tient sur le Portugal. C'est ainsi qu'est publié l'ARREST/DES INQUISITEURS;/ ordinaire, et députés/ DE LA SAINTE INQUISITION;/ contre le Père/ GABRIEL MALAGRIDA;/ Jésuite, Lû dans l'Acte public de Foi, célébré à Lis-/bonne le 20 septembre 1761. La version française est suivie du texte portugais: ACORDAO/ DOS INQUISITORES;/ Ordinario, e Deputados/ DA SANTA INQUISIÇÃO/ contra o Padre/ GABRIEL MALAGRIDA, Jesuita, Pronunciado no Auto publico da Fé, que se celebrou en (sic) Lisboa aos 20 de Setembro/ 1761. L'ensemble qui compte 123 pages veut justifier l'exécution du Jésuite italien, accusé de régicide⁽¹⁾. Le traducteur est certainement l'Abbé Platel, autrement dit le P. Norbert, moine défroqué aux ordres du ministre portugais. Dans une *Lettre* destinée à ses amis de Paris et publiée le 22 septembre 1761, cet ecclésiastique déclare «que l'inquisition paroît nécessaire» au Portugal. Du reste «elle procède certainement avec beaucoup de circonspection et sur des preuves qu'on admettroit pour incontestables dans tous les tribunaux, et où on puniroit plus sévèrement qu'à celui de l'inquisition»⁽²⁾. L'auteur dit que Malagrida fut condamné à être brûlé vif «à la place de *Roussa*». On s'étonne de la coquille. Pourquoi l'imprimeur

* Universidade de Provença.

(1) Frèches (Claude-Henri), «Voltaire, Malagrida et Pombal», *Arquivos*, v. 1. Paris, pp. 320-334.

(2) Platel. *Lettre de M. l'Abbé...*, à ses amis de Paris, contenant une relation exacte et circonstanciée de l'exécution du P. Malagrida, Jésuite. De Lisbonne, le 22 septembre 1761, p. 6.

ignore-t-il le mot *Rossio*? C'est que la lettre est imprimée ailleurs qu'au Portugal. Deux autres Jésuites avaient été reconnus le 12 janvier 1759 comme coupables du crime de lèse-majesté. En effet ils auraient trempé dans la conspiration qui avait failli coûter la vie à D. José. D'après Platel, leur procès devrait évoquer Malagrida, «traître à l'égard de son roi». Si l'on ne meurt qu'une fois, ajoute-t-il, «on peut plusieurs fois être jugé digne de mort» (*). Ayant trouvé de quoi faire brûler le vieux Jésuite italien grâce aux crimes relevant de l'Inquisition, le Comte d'Oeiras paraît s'en être contenté, sans attendre que le Tribunal civil le juge coupable de régicide, ce qui était bien plus difficile. Au reste, le but visé était non pas de déceler les erreurs théologiques d'un prisonnier à l'intelligence brisée, mais de compromettre l'ensemble de la Compagnie de Jésus, dont les théologiens, depuis le XVI^e siècle, rejetaient l'absolutisme, adoptant l'adage «*omnis potestas a Deo per populum*», et justifiaient le tyrannicide. A cela s'ajoutait son opposition à la politique castillane et portugaise à l'égard des Indiens d'Amérique. Les Jésuites avaient créé une Compagnie de commerce, ou ce qui lui ressemblait, laquelle s'opposait à la Compagnie du Grão Pará, où José Sebastião de Carvalho et sa famille avaient les plus grands intérêts. Les personnages *éclairés* du XVIII^e siècle ont en effet souvent un point commun: c'est d'avoir partie liée avec le grand commerce. On sait par exemple que Voltaire établissait sa fortune sur les fournitures militaires. Non seulement la Compagnie de Jésus protégeait l'Indien contre le colon qui trouvait constamment un prétexte pour le rendre esclave. Mais elle avait établi une république plutôt théocratique, du moins indépendante des puissances ibériques, au Paraguay. Or le bruit courait que ce pays était un véritable Eldorado, d'autant plus qu'il était solidement gardé et qu'on n'y pénétrait que très difficilement. Les convoitises de l'Espagne et du Portugal redoublaient d'intensité. L'officine portugaise déversait ses libelles à travers l'Europe, en français presque toujours accompagné du texte original portugais.

La RELATION/ Abrégée/, concernant la République que les Religieux, nommés Jésuites, des Provinces/ de Portugal et d'Espagne, ont établie/ dans les Pays et Domaines d'outre-mer/ de ces deux Monarchies, et de la Guerre/ qu'ils y ont excitée et soutenue contre/ les Armées Espagnoles et Portugaises: Dressée sur les Registres de Secrétariat/ des deux Commissaires respectifs Principaux et Plénipotentiaires des deux/

(*) *Ibidem*, p. 14.

Couronnes, et sur d'autres Pièces au-/thentiques, est précédée d'un avertissement qui permet de dater l'opuscule. Les Jésuites ont déjà été expulsés du Portugal. Ceux de France ont fait courir le bruit que «cette disgrâce de leurs confrères venoit uniquement de leur zèle pour la Religion Catholique, qui les avait porté à faire de vives représentations contre le mariage projeté d'une Infante de Portugal avec le Duc de Cumberland» (4). D'autres prétendent que l'expulsion est méritée par l'usurpation du Paraguay, «appartenant aux Couronnes d'Espagne et de Portugal» (5). C'est pourquoi un «Curieux Impartial» a fait venir de Lisbonne la *Relação abbreviada*, la présente au public, avec sa traduction, n'oublie pas de dire «qu'elle a été faite et publiée par l'autorité et les soins même du Ministère de cette Cour» (6). L'auteur ne peut être que Platel. Le ton, à la fin, est particulièrement hypocrite. Le Curieux imagine la missive de l'expéditeur du libelle: «... C'est le Ministère Portugais lui-même qui les a fait rédiger par écrit et imprimer.... Après avoir attaqué de front les P.P. de la Compagnie, il falloit avoir le courage et l'intrépidité de M. de Carvalho, Secrétaire d'Etat en faveur. Vous observerez qu'il n'a pas demandé à l'Inquisition la permission de faire courir ce petit Livre. A Lisbonne, le 20 déc. 1757». La dernière phrase est un clin d'oeil au public éclairé. Elle indique aussi que la chasse au Jésuite est ouverte. Du reste les dernières lignes de l'Avertissement signalent que la Compagnie de Jésus détenait à Rome, depuis 80 ans, les archives de la Couronne de Portugal. Fort heureusement elles viennent d'être transportées à l'Ambassade. C'est là marquer un abus, qui mérite l'expulsion des coupables, en attendant la suppression de leur ordre. Platel use donc des procédés des romanciers de l'époque, Marivaux ou l'Abbé Prévost, qui feignent de découvrir un document pour donner à leur récit le ton de l'authentique vérité, voire de l'autobiographie, alors qu'ils n'ont pas quitté le domaine de la fiction. Ici il faut camoufler le rôle actif, d'incitateur, du Comte d'Oeiras. A son propre niveau il reprend le fameux «Ecrasons l'Infâme» de Voltaire. Le pamphlet est donc un excellent moyen, l'équivalent d'une campagne de presse aujourd'hui, la langue française étant d'ailleurs universelle. On remarquera que le Curieux utilise «les» au lieu de «des» dans l'expression «les Archives de la Couronne de Portugal» (7). Il va de soi qu'il ne s'agit pas des Archives en général, encore

(4) *Relation abrégés*, p. 3.

(5) *Ibidem*.

(6) *Ibidem*, p. 4.

(7) *Ibidem*, p. 4.

que nous eussions aimé avoir des précisions. On remarquera au surplus que les griefs retenus contre les Jésuites dans la *Relation abrégée*, parue après le 10 janvier 1758⁽⁸⁾, seront repris dans la *Dedução chronologica e analytica* (1767-68).

La *Relation* parle de la «puissante République» du Paraguay, établie secrètement par la Compagnie de Jésus. Elle comprend plus de 100.000 Indiens, traités «comme de vrais esclaves». Les Jésuites sont par conséquent des colons jouisseurs. Pour n'être point dérangés, ils ne laissent pénétrer dans leurs «sertões» ni évêques, ni gouverneurs, aucun représentant de l'autorité ecclésiastique, civile ou militaire, ni un quelconque particulier d'origine espagnole. En ce territoire on ne doit parler que le guarani, afin que toute communication soit impossible entre Espagnols et Indiens. Un véritable camp de concentration, par conséquent. Car la morale sociale y est fondée sur «des maximes autant opposées à la société civile qu'à la Charité chrétienne»⁽⁹⁾. Pour accroître la défiance des indigènes à l'égard des Blancs, ils les font passer pour des gens sans foi ni loi, pillards, violeurs et assassins des faibles. C'est pourquoi, en cas d'attaque, il faudra les tuer sans quartier, partout où on les rencontrera.

La République est défendue par une armée entraînée, comportant fantassins, artilleurs, cavaliers et génie. Aussi bien la guerre qui s'est déclarée en 1752 entre les troupes hispano-portugaises et les «Rebelles» a-t-elle démontré que les enseignements des conflits européens n'étaient point ignorés. Une trêve est donc intervenue entre les deux parties après deux années de lutte, le 16 novembre 1754. Le libelle utilise l'expression: «Le Général se vit alors forcé de convenir avec les Indiens d'une trêve»⁽¹⁰⁾. Et encore: «L'Armée espagnole, qui dans le même temps étoit partie de sainte Thècle, fut également obligée de se retirer le long des bords de la rivière de la Plata...»⁽¹¹⁾. L'échec se double d'humiliation. Du coup le roi d'Espagne a congédié son confesseur Jésuite.

Cependant les alliés ibériques forcent le passage. Mais la guerrilla les retarde. Enfin les voici parvenus au Bourg de S. Miguel, le 16 mai 1756. Le Général portugais Gomez Freire relate l'événement. L'église est incendiée et profanée par les Indiens, dit-il. Le curé, le fameux P. Balda, devenu personnage littéraire dans l'Uruguay de José Basílio da Gama, s'est retiré

(8) *Ibidem*, p. 4: «il m'est tombé entre les mains une Lettre écrite de Rome le 10 janvier 1758...».

(9) *Ibidem*, p. 9.

(10) *Ibidem*, p. 16.

(11) *Ibidem*, p. 16.

au delà des montagnes avec les « rebelles ». Gomez Freire considère que l'esclavage des Indiens, découlant de leur obéissance rigoureuse aux Jésuites, est plus dur que celui des Nègres qui travaillent aux mines. Y a-t-il donc des degrés dans la servitude? Or l'Abolition n'interviendra au Brésil qu'en 1888.

A partir de la p. 26, le Curieux signale que le libelle s'en tiendra désormais au conflit entre les Indiens et les Portugais. Les Jésuites ont assujetti ceux là en leur faisant croire qu'ils étaient pleins de zèle pour leur liberté. Ils ont confisqué leurs terres et leur travail, les laissant eux-mêmes dans le dénuement. Ils leur interdisent l'usage de la langue portugaise. Ils les privent en somme de leur liberté et se moquent, cela étant, des Bulles et des Lois. Bien plus, ils commercent, malgré les prohibitions ecclésiastiques; ils exercent des monopoles.

Les Portugais du Brésil se sont plaints de ces abus: ils sont réduits à la misère, faute d'« ouvriers », privés d'agriculture et de commerce.

Dans un habile amalgame, l'auteur rappelle alors que Benoît XIV, dès 1741, avait demandé à D. João V de faire cesser la cause de toutes les misères spirituelles et temporelles des Indiens. Le roi lui avait répondu qu'il coopérerait avec lui pour leur rendre la liberté. De fait, il chargea l'évêque du Grão Pará de faire appliquer la Bulle du Pape. Ce fut un beau scandale. La Bulle demeura sans effet, d'autant plus que D. João V mourut le 31 juillet 1750. Or notre relateur enchaîne sur la phrase: « Tel étoit l'état où ces Religieux se trouvoient au Grand-Para et dans le Maranhão, quand le Roi Très Fidèle... »⁽¹²⁾, comme s'ils étaient les esclavagistes visés par Benoît XIV. En réalité, quand les Portugais, en 1753, décidèrent de vérifier les limites dans le Nord du Brésil, ils demandèrent aux Jésuites d'intervenir auprès des Indiens, afin que le couvert et les vivres fussent préparés pour les plénipotentiaires. La Cour de Lisbonne savait en effet que « les Pères de la Société s'étoient rendus maîtres absolus de la liberté, du travail et du commerce des Indiens, et que sans eux l'on ne pouvoit rien faire d'une manière convenable »⁽¹³⁾. Au contraire, les religieux soulevèrent les Indiens et leur firent abandonner « les ouvrages qu'ils y faisaient pour le service de Sa Majesté ». De plus, tout le long du Rio Negro, ils organisèrent la résistance, faisant une politique de terre brûlée, de façon qu'on ne trouvât ni vivres ni rameurs. Cela n'est pas sans évoquer des événements très récents en Amérique Centrale. Les missionnaires

⁽¹²⁾ *Ibidem*, pp. 30-31.

⁽¹³⁾ *Ibidem*, p. 32.

jesuites n'étaient pas du côté des colons. La Relation abrégée cite les noms de deux meneurs, un Portugais, le P. António Joseph, et un Allemand, le P. Roch Hunderfund. Le Roi essaya de remplacer les religieux infidèles par des Carmes. Cependant la campagne de désertion produisait ses fruits; l'expédition ne trouvait pas de rameurs. Les villages étaient vides. On calculait que plus de 165 Indiens avaient déserté. Une lettre de l'évêque du Grão Pará à la Cour de Lisbonne, envoyée le 24 juillet 1755, dénonce la mauvaise volonté des religieux: ils prohibent les plantations de mandioca ou d'autres plantes à farine, d'en vendre aux Blancs. Ils s'arrogent le droit de conclure des traités, en leur propre nom, avec les nations indiennes des «sertões» qui appartiennent au Portugal, se rendant coupables du crime de lèse-majesté. Ils poussent les indigènes à désobéir au pouvoir civil. Les conventions qu'ils passent avec les Indiens supposent que ceux-ci sont sur un pied d'égalité avec le Capitaine Général et les Blancs du Royaume (14).

L'auteur s'en indigne, oubliant les cris poussés sur l'esclavage des indigènes: «c'est de ces sortes de traités que ces Pères ont fait avec les Indiens, qu'ils ont pris les prétextes pour détourner ces mêmes Indiens de la sujétion et du service de S.M. et de la société civile des Blancs Séculiers» (15). Le Pouvoir répliqua en demandant à l'évêque d'appliquer la Bulle de 1741: elle déclarait tous les Indiens libres et excommuniait les contrevenants. Il suffisait donc de démontrer que les missionnaires jésuites privaient les indigènes de leur liberté. Or Gomes Freire accuse les religieux d'être responsables du soulèvement de ses officiers. En effet le P. Aleixo António avait convaincu certains d'entre eux de faire une retraite. D'autre part il affirmait aux soldats du Génie que l'approvisionnement leur appartenait, autant que les ustensiles de cuivre qui servaient à la cuisine; que le Général avait abandonné son poste; qu'il les avait exposés de sa propre autorité au danger dans la forêt et à la faim. Il se trouvait aussi, pour aggraver l'affaire du Maranhão, que deux Jésuites allemands (Anselme Eckart et Antoine Meisterburg), s'étaient retranchés, en 1756, au village de Borba A Nova, sur l'emplacement de Trocano. Ces deux religieux semblaient des militaires déguisés en missionnaires. Les désertions se multipliaient, les pillages de l'approvisionnement aussi. Ces soldats félons, avec leur butin, rejoignirent ensuite les Missions de la Compagnie dans le Sud.

(14) *Ibidem*, p. 42.

(15) *Ibidem*, p. 42.

A l'origine, les affaires du Paraguay ne regardent, à proprement parler, que les Castellans. Irrités par les événements du Grão Para, les Portugais, alliés des Espagnols, retiennent que les Jésuites ont installé une république illégitime, soumettant les Indiens libres par statut à un esclavage de fait, commerçant en dépit du Droit Canon, devenus somme toute les ennemis des deux couronnes ibériques.

Le comte d'Oeiras fait, cela étant, diffuser toutes sortes de pamphlets dont certains relatent des faits anciens, vieux de plus de cent ans, montrant la permanence de la politique antinationale de la Compagnie de Jésus. Ils permettent déjà de l'accuser de tenir les indigènes dans l'esclavage et de les sacrifier à «leur détestable cupidité». C'est ainsi que José Sebastião de Carvalho reprend le *Mémorial*, présenté au roi d'Espagne Philippe IV par Fr. Juan de San Diego Villalon, pour la défense de D. Bernardino de Cardenas, évêque du Paraguay, contre les Jésuites, et imprimé en 1662, dans la version française. Le ministre portugais n'en répand qu'un extrait, lequel montre que les méthodes des missionnaires n'ont pas changé ⁽¹⁶⁾.

En effet, dit-on, les peuples du Paraguay, du Parana et de l'Uruguay ploient sous la servitude. Les oppresseurs «ne gardent des lois divines et humaines qu'autant qu'elles leur étoient favorables et ils les ont toutes sacrifiées à leur détestable cupidité; en un mot, il n'y a forfait dont ils ne se soient rendus coupables». L'histoire de l'évêque Cardenas est exemplaire. Sacré par son confrère de Tucuman, ce franciscain arriva à Assomption et voulut occuper le siège épiscopal, alors que les bulles, provenant de Lima, semblaient, pour une raison inconnue, au moins égarées. On était à la fin de l'année 1641. Or le recteur Jésuite du Collège, Diego de Alfaro, avait fait chasser l'évêque D. Christoval de Aresti, pour le remplacer par D. Pedro Gonzalez de Santa Cruz. On sait d'autre part qu'en principe les Jésuites ne peuvent recevoir l'ordination épiscopale. Cependant les bulles arrivèrent: Cardenas s'installa. Pendant trois ans l'évêché connut la tranquillité. Mais le prélat reçut l'ordre de visiter le Parana et l'Uruguay, car il y avait plus de 100.000 Indiens à confirmer. Les Jésuites y détenaient 24 cures, sans respect ni pour le Concile de Trente, ni pour le «padroado» royal. A la vérité ces provinces étaient riches en or, ce qui expliquait l'opposition de ces religieux à la visite de l'évêque, qui favoriserait les indiscretions et attire-

(16) Publié en 1759 sous le titre de *Forfaits/des/Jésuites/au/Paraguay*. Le lieu d'impression, fictif, est «au Paraguay». Cf. infra.

rait par suite les aventuriers. Le narrateur ne voit, bien entendu, dans ces intrigues, que l'égoïsme des missionnaires, soucieux de se réserver pour eux-mêmes le «fabuleux métal».

En 1644, D. Gregorio de Hinestroza gouvernait ces provinces. Or le procureur franciscain ,Pedro de Cardenas y Mendoza, se plaint contre lui à la Cour d'Espagne. Pour se venger, le gouverneur et sa troupe pénètrent au couvent, s'emparent du procureur et le jettent sur un bateau, les yeux bandés et attaché. L'évêque et le juge condamnent le gouverneur: ils le déclarent déchu. Toutefois les Jésuites ne croient pas que D. Gregorio ait commis ce crime. Il n'est donc pas excommunié, mais relaxé. L'évêque entre temps préparait sa visite, tandis que les bons Pères élevaient leurs obstacles. Le narrateur explique pourquoi:

- ils veulent occulter leur mauvais gouvernement,
- masquer l'introduction d'armes européennes,
- dissimuler leurs trésors,
- cacher le nombre considérable de leurs vassaux indiens.

De fait les missionnaires avaient recruté des moniteurs et des ouvriers européens pour l'armement et les métiers nécessaires à une république. L'éducation dispensée dans ces territoires était du reste européenne: latin, musique, danse... L'armée comptait près de 40.000 hommes que des officiers jésuites commandaient eux-mêmes. En 1688, le long de La Plata, au Paraguay (d'où ils avaient chassé Espagnols et Dominicains), ils détenaient 12 forteresses, 60.000 hommes de garnison et comptaient sur un revenu annuel de plus de 130 millions ⁽¹⁷⁾. Ces informations sont-elles justes? Des espions parvenaient à pénétrer dans ces contrées. On se répétait aussi les récits de voyageurs, voire d'aventuriers. Il est vrai que les missionnaires voulaient à tout prix sauvegarder leur entreprise. Ils avaient institué une république communiste. La propriété y était réservée à la nation. Chacun donnait entièrement son travail. L'Etat se chargeait de la subsistance de chacun. Les échanges et le commerce ne se faisaient qu'au niveau communautaire. Les produits étaient emmagasinés, puis acheminés par voie fluviale vers Buenos Ayres. Or les terres de la «Mission» étaient fertiles. Elles l'étaient resté, car, en 1759, elles produisaient du blé, du coton, du mate (herbe du Paraguay), dont le commerce rapportait un million de piastres par an. Les magasins renfermaient des vivres, des étoffes, de la volaille. En outre, dans les cours d'eau on trouvait des pépites

(17) *Politique des Jésuites*, Londres, 1688, pp. 44-45.

La Compagnie de Jésus

d'or. On calculait que le travail des Indiens rapportait plus de 5 millions de piastres à l'année. Ces renseignements semblent toujours valables pour le XVIII^e siècle.

Le territoire était divisé en paroisses, 50 environ. A la tête un chef (le curé, jésuite), logé au presbytère. Sous lui, les caciques. Le fouet punissait les délinquants. Le puni baisait la main du Père et le remerciait. Au reste les Indiens, pauvres et soumis, portaient un chapelet autour du cou. L'église de la paroisse était souvent magnifique. Des marins français en avaient décrit une: un escalier y donnait accès; portail, colonnes sculptées, jubé avec musiciens (60 personnes pour chanter et jouer des instruments), espace entouré de grilles pour les femmes, bancs pour les hommes, disposés par ordre hiérarchique, autel fermé par une balustrade de bois sculpté. Le cacique et les officiers de police se tenaient à gauche de l'autel; les officiers de l'armée à droite. L'autel était orné de trois grands rétables bordés d'or et d'argent, surmontés d'un lambris d'or. Sur les côtés, deux saints d'argent massif. Le tabernacle était en or. Il y avait un ostensor en or, garni d'émeraudes. Les chandeliers étaient d'or et d'argent. Dans la nef, vers la balustrade, se trouvait un chandelier d'argent à trente branches, garni d'or, avec une grosse chaîne d'argent, qui montait jusqu'à la voûte. Les vestiges des églises ruinées, d'allure imposante, font croire aujourd'hui à cette description.

Au presbytère on remarquait plusieurs salles garnies de tableaux et de statues. Pour les domestiques, il y avait des logements comportant cour et jardin. Il semble que ces bâtiments étaient fortifiés.

Chaque année une inspection était faite par le Supérieur de Tucuman.

Les marchandises suivaient cet itinéraire: par eau, des Missions à Santafé où se trouvait l'entrepôt dirigé par un procureur général de la Compagnie; par terre, jusqu'à Buenos Ayres où résidait aussi un procureur général. Elles allaient également à Tucuman, au Paraguay, au Chili et au Pérou.

Le travail était surveillé par les caciques. Toute récolte, tout produit était déclaré, jusqu'à un oeuf. La distribution des vivres, la *ration*, s'effectuait par famille au prorata du nombre, deux fois la semaine.

Les observateurs notent que les Indiens ne boivent pas. Ils se marient tôt. On leur inculque la crainte de Dieu et du père jésuite, le dégoût des biens temporels, l'amour d'une vie humble et simple.

Et l'armée? Chaque paroisse entretient un certain nombre de fantassins et de cavaliers. Chaque régiment comporte six compagnies de cinquante hommes, un colonel, six capitai-

nes, six lieutenants. Il y a un officier général. On fait l'exercice le dimanche après vêpres. Les soldats le sont de père en fils. Un généralissime jésuite comande l'ensemble.

Les troupes sont bien équipées: fusils, bayonnettes, épées, frondes à pierres de cinq livres (les Indiens sont très adroits). La mobilisation peut lever 60.000 hommes en huit jours. L'armée se tient prête pour s'opposer aux rafles d'Indiens. Mais les Espagnols prétendent qu'elle a pour devoir d'interdire le contact de l'Indigène et du Blanc. De fait les Etrangers ne communiquent guère avec les Indiens. Cantonnés au presbytère, ils ne sortent qu'accompagnés par le Jésuite. Les Indiens alors se barricadent chez eux. La frontière est d'ailleurs gardée par la Douane et la Police.

Des Français ont recueilli des renseignements. Ils ont même rapporté des échantillons de l'or dont les mines sont «très considérables». Elles sont situées dans les *Maldonades*, à 24 lieues de Montevideo.

Ce qui choque toujours, c'est que les Jésuites manifestent leur volonté d'indépendance, alors que le pays appartient au roi d'Espagne, depuis l'arbitrage d'Alexandre VI. D'autre part ils s'opposent au système de colonisation, en revendiquant pour les Indiens la liberté de disposer de leur travail et de son fruit. On se rappelle toutefois que le Comte d'Oeiras les fait accuser de réduire eux-mêmes les indigènes à un véritable esclavage. Mais l'observateur français juge que les mines d'or et d'argent permettraient de battre monnaie, que «le tout ensemble formerait une circulation de commerce»⁽¹⁸⁾. Il semble néanmoins que l'autorité du roi était reconnue. Les Indiens payaient en principe au souverain espagnol un écu par tête. Cependant, à vrai dire, l'impôt de capitation était absorbé par les travaux faits pour la Couronne; le recensement était frauduleux; le Gouverneur de Buenos Ayres, nommé pour cinq ans, devait visiter la région, pour la contrôler, mais n'y venait pas, ce qui laissait supposer qu'il était payé par les Jésuites pour fermer les yeux; quand un groupe de travailleurs étaient utilisés pour le roi, on triplait leur nombre. La conséquence en était que les revenus royaux, que l'on estimait devoir être de 30 millions de livres, se voyaient par la faute des religieux criminels, réduits à zéro⁽¹⁹⁾. La complicité des gouverneurs et des trésoriers était également dénoncée.

(18) *Mémoire*, XI, p. 26.

(19) L'auteur du *Mémoire* est anonyme. C'est «une personne bien instruite des faits». Datant de 1712, il a été imprimé en Hollande en 1750.

La Compagnie de Jésus

Attaqués par des libelles qui depuis plus de cent ans rabâchaient les mêmes accusations, les Jésuites reprenaient l'argumentation pas à pas.

Ils avaient voulu établir leur Eglise des Missions sur le modèle de celle de Jérusalem, où tout était en commun et où personne ne possédait rien en propre. A quoi répliquait l'accusateur: la Compagnie s'approprie ce qui résulte du dépouillement des pauvres et en fait «un négoce énorme qui (lui) produit en Europe des richesses énormes». Ce «négoce» avait été relevé dans l'enquête du Cardinal Saldanha: dans les Missions il avait découvert des comptoirs, des banques publiques, des livres de ventes, des correspondances, des magasins, de l'argent, des lettres de change... Le prélat avait confisqué toutes les valeurs et réservé au Saint Siège de faire l'application du produit des effets saisis. Les missionnaires trahissaient donc l'esprit évangélique, inculquant aux Indiens la haine mortelle des Blancs, jusqu'à l'assassinat ou la guerre.

Les religieux rétorquaient qu'ils ne cessaient d'exhorter leurs ouailles à se soumettre aux deux Couronnes. Ils n'avaient pu, en revanche, les persuader d'abandonner terres et bétail pour les céder aux colons, après la partage résultant du Traité de 1750.

Or le défenseur de la politique des rois ibériques dénonce encore une fois l'existence d'une véritable armée indienne aux ordres des Jésuites, de points fortifiés, d'une artillerie solide, bien servie; l'usage enfin de la langue guaranie, pour retrancher la région. On calomnie les deux couronnes, en les soupçonnant de vouloir expulser les indigènes ou les réduire en esclavage. Tout au contraire, le roi du Portugal à l'intention d'assurer aux Indiens la jouissance libre de leurs biens, de leurs droits de citoyens, ainsi que leur protection. Cela suppose la fin du «règne» de la Compagnie de Jésus. On déterre, alors pour la ruiner, les brefs et les bulles édictés depuis le XVI^e siècle contre l'esclavage des Indiens. La manoeuvre est d'autant plus habile que le Jésuite fait en principe un quatrième voeu d'obéissance absolue au Pape. Reprenant les recommandations de Paul III (1537) et d'Urbain VIII (1639) sur les populations du Brésil et du Paraguay, Benoît XIV avait lancé ses foudres sur ceux qui osaient asservir les Indiens ou les spolier de leurs possessions. Le bref, publié en 1742, fut conforté par une ordonnance du 7 juin 1755, par laquelle le roi du Portugal enjoignait aux Jésuites et aux Capucins de quitter toute magistrature civile au Maranhão et d'avoir désormais recours aux magistrats royaux. En principe donc les «aldeias» étaient relevées de leur obéissance au «curé». On se rappelle qu'aux premiers temps de l'évangélisation les mis-

sionnaires jésuites avaient greffé directement la culture chrétienne sur les us et coutumes des indigènes, rejetant ce qui leur semblait abominable, comme le cannibalisme. Le maintien de la structure villageoise permettait effectivement d'isoler les Indiens des colons cupides, esclavagistes et luxurieux ⁽²⁰⁾. En même temps leur personnalité était préservée, encore que le missionnaire fût régner la discipline en usant de châtiments corporels. D'autre part, à l'époque du P. Vieira, les indigènes libres prêtaient temporairement service aux Portugais, moyennant un salaire. Après quoi, ils revenaient au village. Mais de nombreux témoins rapportent leur faible capacité de travail et leur dégoût pour celui-ci. Aussi bien s'enfuyaient-ils souvent sans arriver au bout de leur contrat. On l'a répété, c'est une raison qui a fait préférer aux colons du Brésil le travail de l'esclave noir. Mais ce dernier coûtait cher. D'autre part restait l'attrait de la femme indigène, souvent objet de rapt. On s'emparait aussi d'Indiens qu'on prétendait de «corde». Car, pour l'esclavage, on continuait de se référer au Droit romain: esclave, on l'était de naissance ou parce qu'on était fils d'esclave, ou prisonnier de guerre, ou qu'on avait soi-même aliéné sa liberté. Or dans une tribu se trouvaient souvent des prisonniers d'une autre ethnie, attendant d'être mangés. S'ils tombaient aux mains des Portugais, ils étaient considérés comme des esclaves. Mais parfois, alors qu'ils étaient libres, on racontait qu'ils étaient prisonniers au moment où on s'en était emparé ⁽²¹⁾. C'est pourquoi il leur arrivait de fuir les côtes et de s'enfoncer dans le «sertão». D. José I le constate: «les habitants (du Maranhão) n'ont personne qui les aide à recueillir, par la culture de leurs terres, les fruits abondants et précieux qu'elles produisent». On lui a dit que les Indiens ne sont pas maintenus avec vigueur dans la liberté! En vérité manquaient les travailleurs agricoles, mais aussi les simples porteurs d'eau ⁽²²⁾... Donc, loin de vouloir déposséder les indigènes et de les contraindre à s'exiler de plus en plus vers l'intérieur, prétendait-il, le Gouvernement portugais faisait tout pour qu'ils restent. Et pour cause: ils

⁽²⁰⁾ Voir les lettres des premiers missionnaires, ainsi que le P. Vieira.

⁽²¹⁾ Une loi de 1655, reprise par D. Pedro le 1^{er} avril 1680, interdisait l'esclavage au Maranhão, sauf s'il s'agissait de prisonniers de guerre juste faits par des Portugais; d'Indiens qui se seraient opposés à la prédication de l'Évangile; de prisonniers de corde, destinés à être mangés; d'esclaves d'autres Indiens pris au cours d'une guerre juste.

⁽²²⁾ Cet opuscule, destiné à compléter la *Relation abrégée*, est daté du 6 juin 1755.

connaissaient les drogues (remèdes) et les montagnes ou déserts où ces plantes poussaient, ils savaient saler viande et poissons, préparer le cuir, ce qui en faisait un élément précieux pour le commerce.

Cependant le Général des Jésuites présenta un *Memorial* au Pape Clément XIII, le jour de la Saint Ignace, le 31 juillet 1758. Ce document fait en somme le point sur la situation. Le Cardinal Saldanha, nommé par Benoît XIV visiteur et réformateur à pouvoirs étendus, accusait les Jésuites de faire du commerce, contrevenant à la Bulle *Superna*. C'est pourquoi il leur interdit de confesser et de prêcher, ce que fit aussi D. José de Atalaya, patriarche de Lisbonne, qui, de plus, les empêcha de vendre des remèdes (23) et d'enseigner, au point que leurs élèves durent aller chez les Dominicains. Il leur fallut encore abandonner l'aumônerie des prisons qui furent confiées aux Trinitaires.

Clément XIII ne défendit guère la Compagnie, car l'évêque dominicain de Miranda frappa d'interdit les Jésuites de son diocèse, le 26 février 1759. A Elvas, *sede vacante*, on les frappa également de la même peine, le 12 février 1759. Ce fut plus, à vrai dire, la conséquence de l'attentat du 3 septembre 1758 contre D. José I, dont on rendait responsable la doctrine propagée par la Compagnie de Jésus.

A Lisbonne, *sede vacante*, une Lettre pastorale du Chapitre reprend les accusations. Les Jésuites sont chargés du crime de lèse-majesté, de haute trahison et de parricide. Ils répètent «le venin des mensonges, dictés par Machiavel, et des principes opposés à l'Évangile, aussi bien qu'hérétiques, impies et séditieux, détruisant la charité chrétienne, la société civile et la tranquillité des États» (24). On fait remarquer que ces erreurs ont déjà été condamnées par Alexandre VII et Innocent XI. Bref ces religieux sont coupables de faits reconnus au Tribunal et d'autres crimes «confirmés avec une certitude égale». Ils se proposent d'empoisonner le Royaume et de pousser les Portugais à la désobéissance. C'est dire à quel point les milieux ecclésiastiques supportaient mal l'idée que les Jésuites avaient trempé dans le complot qui avait failli coûter la vie au roi. Le secrétaire d'État des Affaires du Royaume, Sébas-

(23) Le Décret de Saldanha (15 mai 1758) indique que les Jésuites font commerce de la thériaque, de l'hyacinthe et de diverses drogues. Ils ont des boucheries (dans les Missions) et «autres boutiques honteuses à des séculiers même de lae du peuple» (*ed altre officine sordidissima*). Ils encourageaient par le fait l'excommunication majeure.

(24) Lettre datée du 19 janvier 1758, p. 7.

tien Joseph de Carvalho e Mello, parvenait donc à faire condamner par l'autorité religieuse ceux contre lesquels il accumulait les pamphlets. Répétitifs, les mêmes griefs y sont constamment ressassés. La lettre des chanoines de Lisbonne, elle-même, s'accompagne du catalogue des erreurs imputables aux Jésuites: on a le droit, prétendent-ils, de

- répandre des calomnies contre le Gouvernement ou une personne pour l'affaiblir;
- de vouloir la mort du prochain dans son propre intérêt;
- de mentir et d'user d'«amphibologie mentale» pour sauver la santé, l'honneur et les biens, c'est-à-dire d'utiliser des paroles qui cachent la vérité pour ce qui regard le passé et qui puissent s'expliquer dans un sens convenable quant à l'avenir ⁽²⁵⁾.

Cependant l'occasion était belle pour revenir aux affaires d'Amérique.

Le pamphlet invite en effet le lecteur à jeter un «coup d'œil sur l'usurpation des domaines de l'Amérique portugaise et espagnole, faite par les Jésuites». On cesse de parcourir les chemins battus au siècle précédent par l'auteur des *Provinciales* pour évoquer le véritable scandale politique, qui justifie fondamentalement la campagne du Comte d'Oeiras. La Compagnie de Jésus, laquelle ne relève que de l'autorité papale du point de vue juridique, est de fait une force internationale dont la doctrine, évangélique en principe, s'oppose ordinairement aux intérêts nationaux et encore plus aux privés. C'est donc une puissance supranationale, infiltrée partout dans le monde, et qui, en Amérique du Sud, a créé secrètement un état modèle, illustrant son communisme, mettant en pratique un système économique basé sur l'étatisme, répartissant les biens de façon égalitaire, faisant régner une police de fer, entretenant une armée digne des meilleures en Europe, interdisant le contact de ses nationaux avec l'extérieur, montrant enfin que l'*utopie* était réalisable. Le rapport du Cardinal Saldanha fait état d'établissements où l'on procure des choses telles qu'il faut être sans vergogne pour les diriger. S'agit-il de sexe? Cela tendrait à prouver que d'un certain côté, bien que les dirigeants fussent des Jésuites, le gouvernement n'était pas dépourvu de laïcité. Cela dit, l'usurpation portait sur la liberté des Indiens, chose dont on ne cesse d'accuser la Compagnie de Jésus: ces indigènes étaient libres de droit naturel, comme

⁽²⁵⁾ Ces propositions ont été condamnées par Alexandre VII (2/9/1665) et Innocent XI (2/3/1679). Par ailleurs, le Collège christoral de Rocha Cardoso punit d'excommunication les personnes qui fréquentent les tenants de semblables erreurs.

l'avaient retenu les papes Alexandre VI, Paul III, Clément XIII et Benoît XIV (Bulle du 20 décembre 1741); comme l'enseignaient les lois portugaises de 1570, 1587, 1595, 1609, 1647, 1655, 1680 et celle du 6 janvier 1755. Egalement sur la propriété des Indiens; ils étaient propriétaires «comme premiers habitants et les possesseurs naturels des terres qu'ils occupoient avant la conquête qui en fut faite sur eux», selon Puffendorf⁽²⁶⁾. Il y avait aussi usurpation des cures perpétuelles d'après Solorzano, les Jésuites, clercs réguliers, n'avaient pas le droit d'obtenir des cures pourvues de bénéfices. En fait une dispense de Rome permettait aux clercs réguliers, le cas échéant, d'être curés et d'administrer les sacrements aux Indiens, en l'absence et au défaut de clercs séculiers, mais à titre précaire.

Plus grave: l'usurpation du gouvernement temporel des mêmes Indiens. Car les curés réguliers n'avaient pas le droit de se mêler du gouvernement temporel ou politique des Missions⁽²⁷⁾. En revanche les chefs («principaux») et les caciques étaient tout à fait habilités, selon Solorzano, bien que les Jésuites affirmassent que les Indiens n'avaient pas le sens commun et s'avéraient incapables de gouvernement politique⁽²⁸⁾.

Enfin l'usurpation du commerce de Terre et de Mer des mêmes Indiens. Le libelle fait toujours appel au réglemant ecclésiastique, en particulier aux papes Innocent VIII et Benoît XIV. Les clercs peuvent vendre des choses superflues et acheter ce qui leur est nécessaire. Mais tout négoce leur est interdit. Or les Indiens vont à la recherche des drogues, conservent par salaison du poisson, de la viande et des cuirs, qui sont vendus, soi-disant pour leur subsistance. Mais les Jésuites les laissent dans le dénuement, affamés, nus, sans argent. Ils leur volent ainsi ce qui leur appartient, les traitant en esclaves; donc ils ne sont pas autre chose que des marchands, alors qu'ils prétendent au contraire les nourrir, les vêtir, les soigner et orner leurs églises. Voleurs, ils le sont encore à l'égard du roi, car ils ne paient pas la capitation, sous prétexte qu'ils règlent eux-mêmes le transport des Indiens de la campagne aux bourgades. Ils soustraient de l'impôt les frais d'entretien des sanctuaires, alors que la Loi oblige les Indiens à

(²⁶) *Droit de la Nature*, t. I, livre 4, ch. 4. Le libelle renvoie aussi à Solorzano (*De la politique indienne*, 1. 2, ch. 19) et au *De Jure Indiarum*, 1. 2, ch. 1, n.° 23 etc. En outre la Loi prévoit que ces premières possessions ne seront grevées ni d'impôts ni de tributs.

(²⁷) Alexandre VII et Clément IX avaient interdit à tout ecclésiastique de se mêler de politique.

(²⁸) Cette affirmation était combattue par d'autres juristes, tel Bacholius.

les entretenir eux-mêmes. Ils prétendent que le Trésor ne donne rien pour vêtir les Indiennes, quand elles arrivent de la forêt; qu'il leur faut donc suppléer à cette carence. En fait ils les laissent nues. Le Trésor est tenu de donner des subsides pour la santé des indigènes. Les missionnaires, en prétextant qu'ils y pourvoient, trouvent là un nouveau motif pour ne point acquitter leur redevance.

Bref les missionnaires ne fournissent rien aux Indiens, car ces derniers se procurent leur subsistance de leurs propres mains, en travaillant le dimanche. De même les femmes se fabriquent elles-mêmes leurs vêtements. Si le Trésor royal ne les aide pas, les Jésuites de leur côté s'enrichissent à leurs dépens.

On le voit au décours des pamphlets, les mêmes reproches sont constamment assénés aux religieux de la Compagnie de Jésus. D'une part ils désobéissent au Saint Siège et encourrent l'excommunication. D'autre part ils sont coupables du crime de lèse-majesté, non seulement en excusant le régicide, voire en le prônant, mais aussi en créant un Etat dans l'Etat, au Brésil et au Paraguay. Sur ce dernier point, leur république est une république d'esclaves, en dépit du Droit Canon et du Droit des Gens. C'est à peine si on évoque — mais le lecteur complète sans peine — les inconvénients qui s'ensuivent pour la population européenne: manque de main d'oeuvre indigène, faute d'accès aux mines de métal précieux... La colonie, c'est fait pour s'enrichir. Les Jésuites le font, ce sont des malins, pourquoi pas nous? L'Eldorado était là, il fallait mettre la main dessus.

Il est vraisemblable que tous les revenus des Missions ne restaient pas intégralement en Amérique, qu'ils alimentaient d'autres «missions», ailleurs. D'autre part l'histoire des possessions espagnoles ou portugaises montre le rôle actif qu'y jouait la cupidité. Pour le Brésil, par l'*Inconfidência*, qui lui est une sorte de réponse, c'est une des raisons paradoxales de l'Indépendance de 1822.

Nous n'avons pas l'intention de juger ici les parties. Pombal agissait en faveur de l'autorité et des intérêts de sa patrie, tels qu'on les identifiait au siècle des lumières. Les Jésuites anticipaient sur l'époque de la décolonisation: ils créaient un état indigène, indépendant autant qu'il pût l'être, «évangélique» plus que théocratique, communiste, puisque les citoyens, comme aujourd'hui dans les pays dont le régime s'inspire du marxisme-léninisme, ne gardaient par devers soi aucun moyen de production, ne se réservant que le fruit d'une journée de travail par semaine (le dimanche, disaient les détracteurs); ils attendaient du gouvernement la répartition des biens, opérée au prorata du nombre des membres de la famil-

La Compagnie de Jésus

le, les soins, les vêtements etc. Le luxe était le lot des bâtiments communautaires, églises et presbytères, puisque ceux-ci servaient de lieux d'accueil pour les étrangers qui pénétraient dans le pays en vue d'échanges, non pour satisfaire leur curiosité. Ils étaient en effet l'objet d'une surveillance incessante, totalement coupés de la population, ne fût-ce que par la barrière de la langue, mais en vérité par une police toujours aux aguets. Le territoire était d'ailleurs défendu par une milice entraînée comprenant fantassins, cavaliers, artilleurs et génie. Le patriotisme y était confotré par la crainte du Blanc, réputé sorcier et démoniaque, ennemi juré des Indiens, dont on ne se débarrassait qu'en lui coupant la tête. Les missionnaires se rappelaient les peuples de l'Est de l'Europe, qui étaient jadis directement passés de la barbarie au christianisme, sans avoir, comme les autres, à christianiser toute une civilisation avancée. Ils avaient eu l'impression d'évangéliser des populations athées⁽²⁹⁾. Pour protéger ceux-ci de la contamination de l'Europe, il fallait les enfermer dans un camp retranché. Les libelles du XVIII^e siècle parlent d'esclavage de fait, comme on parle aujourd'hui du manque de liberté des pays socialistes. Il est sûr que la définition de la liberté est différente suivant les systèmes politiques. La république des Jésuites, apparemment, enlevait aux Indiens l'esprit d'initiative; le but étant le Bien, les moyens de l'obtenir résidaient dans l'obéissance la plus stricte à l'Évangile. Mais l'interprétation, c'est à dire l'exercice du pouvoir, revenait aux religieux. Les Jésuites avaient-ils prévu des organismes critiques, montant par échelon jusqu'aux degrés supérieurs? L'obéissance parfaite est d'usage dans la Compagnie de Jésus, conçue comme une armée. Du reste, si les libelles, à la fois véridiques et calomnieux, ont miné sa réputation, ce n'est que par l'obéissance absolue au Pape, utilisée pour la détruire, qu'on en est venu à bout. Dès lors, sommés d'abandonner les Missions, leur république tomberait comme un fruit mûr aux mains des Espagnols et des Portugais. Dans l'affaire Malagrida, le Comte d'Oeiras était parvenu à faire condamner le religieux dément par l'Inquisition, abominable aux yeux des «éclairés» du XVIII^e siècle. On constate la même manoeuvre pour anéantir la Compagnie de Jésus. Elle est un obstacle majeur pour l'impérialisme hispano-portugais. Il faudra démontrer que la république du Paraguay est aussi un scandale pour l'Église, un modèle de société non seulement aberrant, mais nocif, car anti-chrétien du point de vue

(29) Cf. C-H. Fréches, «De l'indien et du Brésil à la fin du XVI^e siècle, *Arquivos*, Paris, 1976, pp. 111-133.

juridique. On répondra que tout ceci n'est qu'artifice de procédure, que les missionnaires dominicains et jésuites n'avaient cessé de dénoncer exactions et massacres soufferts par les Indiens depuis le XVI^e siècle, qu'aujourd'hui des religieux appartenant aux mêmes ordres se retrouvent auprès des «guerrilleros» guatemaltèques, salvadoriens et autres, mus par le même idéal que leurs prédécesseurs du XVIII^e siècle: ils combattent l'impérialisme pour établir une société juste. On continue à chicaner sur l'acception du terme de liberté. On conteste l'utilité des pouvoirs démocratiques, la nécessité des élections. Comme, semble-t-il, la république des Jésuites, où la définition du Bien, reçue à travers le message évangélique, ne peut être modifiée, les Etats qui naissent de la victoire des guerrillas, si elle se produit, seront conçus en dehors de tout libéralisme. Il ne peut en être différemment. Sans doute le support de l'état jésuite-guarani était-il religieux, à la différence des états socialistes fondés sur une doctrine laïque. En revanche il ne manque pas de points de comparaison possibles avec l'Etat chiite d'Iran.

Un des derniers libelles publiés contre les Jésuites a pour titre *Forfaits des Jésuites au Paraguay*.

L'opuscule qui compte 113 pages est précieux pour comprendre l'attitude protectrice des Jésuites par devers leur république et la façon dont ils s'y prenaient pour préserver le secret. Egalemeut les bases et les mécanismes du système. Au risque de répéter ce que les autres pamphlets nous ont fait connaître, mais parce qu'on a la narration de faits concrets, nous n'hésitons pas à reproduire l'essentiel des démêlés de Cardenas avec ces missionnaires qui soumettaient à l'esclavage, nous dit-on, les populations du Paraguay, du Parana et de l'Uruguay. C'était renvoyer aux religieux une accusation qu'ils avaient souvent portée contre les Espagnols ou les Portugais. On peut se demander si, comme l'eût fait Voltaire, victime et coupable susciteraient l'un l'indignation et l'autre l'ironie. Mais non, Cardenas représente le Droit bafoué. Son entêtement demeure noble, encore qu'il paraisse amusant qu'il ait occupé son siège sans attendre les bulles. Dans sa querelle avec la Compagnie il peut sembler borné; à peine ridicule, lorsqu'il est enfermé dans sa cathédrale... Si Arouet a écrit *Candide*, ce n'est pas uniquement pour se gausser de l'optimisme. L'atmosphère moqueuse qui enveloppe le roman doit au ton «lutrinesque» de certains opuscules anti-jésuites comme *Les Forfaits*. Cependant le Comte d'Oeiras, pour émouvoir le Saint-Siège, devait garder l'apparence d'une indignation sincère. Si Platel est le maître d'oeuvre de toute cette campagne de presse, il a manoeuvré avec une rare perspicacité et une

bonne connaissance du public, pourtant partagé entre illuminés laïcistes et fidèles de l'Église catholique, car la chute de la Compagnie de Jésus était impossible sans la connivence de ces derniers. Pour venir à bout des Templiers, jadis, il avait fallu dénoncer leurs soi-disant pratiques homosexuelles et magiques, choses abominables au Moyen Age. Cette fois-ci, on mettra en évidence la morale hérésiarque des Jésuites, destructeurs des lois ecclésiastiques et civiles. Autrement dit, le ton de l'ouvrage ne se départira point de sérieux. Toutefois un esprit satirique sait déceler le comique dans l'architecture des faits, même baptisés «forfaits».

Tout d'abord les Jésuites voulurent acheter l'évêque Cardenas, puis ils mirent en doute l'invalidité de son ordination, ce qui motivait leur refus d'obéissance. Enfin ils s'entendirent avec le gouverneur Hiestroza, moyennant une somme de 3.000 écus, pour arrêter Cardenas et le chasser du diocèse. Onze jours après, une troupe de 800 Indiens armés de mousquets, de coutelas, de rondaches, de lances, de flèches et de frondes, commandés par des capitaines, des maîtres de camp, des enseignes et des sergents, marchait sur Assomption. La formation, divisée en cinq groupes ayant chacun sa bannière, était précédée de tambours. On leur aurait dit que l'évêque avait l'intention de violer leurs habitations et d'enlever leurs femmes.

On s'aperçut que leurs chefs étaient Gregorio de Hiestroza, Sébastien de Léon et sept Jésuites cavaliers, armés. Le P. Badra Catalan commandait la troupe. Sur leur passage, les Indiens pillaient les villages, violaient les femmes, même espagnoles. L'expédition parvint au bourg d'Yaguaron où se trouvait l'évêque. Averti, ce dernier se réfugia en l'église. Le gouverneur le rejoignit et le prit au collet. Mais le prélat parvint à se dégager avec l'aide d'un franciscain. Alors il se précipite vers le tabernacle, prend dans ses mains les saintes espèces et de la sorte maîtrise la fureur de son assaillant, lequel l'empêche toutefois de sortir de l'édifice et interdit qu'on approche le prélat pour le nourrir ou lui donner à boire.

Pendant ce temps la bourgade était pillée et les Indiens dépouillés. Plus tard on vit l'évêque porter l'Hostie hors de l'église, en procession. Du coup le Gouverneur rentre dans le sanctuaire avec un bâton, assomme quelques dévotes et enjoint à Cardenas de retourner à Assomption. On nous dit qu'il avait l'intention de tendre une embuscade au prélat et de le jeter

(^m) Ce renseignement, ajouté au récit des *Forfaits*, est tiré de la *Politique des Jésuites*, Londres, 1688, pp. 44-45.

sur un bateau, attaché et les yeux bandés. C'est un Indien qui avertit l'évêque: il suivit un autre itinéraire.

En fin de compte, Cardenas se vit contraint d'abandonner son siège, qui fut déclaré vacant. L'administration en fut confiée à un chanoine qui était resté enfermé comme fou plusieurs années. Vingt-huit gentilshommes furent expulsés, tandis que des Indiens dévoués aux Jésuites s'installaient à Assomption.

L'évêque avait excommunié le Gouverneur et ses séides, le 1.^{er} novembre 1644. Les Jésuites déclarèrent que cet acte était nul. Recevant des excommuniés, ils encourageaient eux-mêmes l'excommunication, leur fit savoir le prélat. Mais ses adversaires l'accusèrent de «crimes atroces». Comment parvint-il à se sauver, alors qu'on l'avait abandonné seul sur le fleuve, dans une petite embarcation? Il resta deux ans à 80 lieues d'Assomption.

Le gouverneur obligeait cependant les femmes à n'assister à la messe que chez les Jésuites. Hommes, femmes et enfants durent signer une pétition contre Cardenas, de façon à obtenir sa déposition. Nombre de chrétiens s'enfuirent dans la montagne.

Malgré tout, Dieu manifestait son mécontentement: neuf Jésuites périrent de mort violente; il y eut une sécheresse: la campagne se dépeupla; la terre trembla. La Cour de la Plata ordonna à Cardenas de réoccuper son siège et destitua le gouverneur Gregorio de Hinestroza.

Tandis que l'évêque se trouvait à 7 lieues d'Assomption, il apprit qu'on voulait lui interdire le passage: le fort était gardé par des soldats indiens et une quinzaine d'Espagnols excommuniés, auxquels les Jésuites fournissaient du vin. Cardenas écrivit donc au gouverneur que sa mission était de consolation et de paix. Celui-ci déchira la lettre et les Indiens ramenèrent l'évêque à Las Corrientes. Ne sachant où se réfugier, le prélat se rendit à la sacristie de l'église, affamé. Ses partisans étaient menacés de pendaison.

Cinq ans plus tard, le nouveau gouverneur, D. Diego de Escobar Ossario, peut-être gagné par les Jésuites, produit une lettre du Vice-Roi qui ordonne d'envoyer à Lima une dizaine d'habitants partisans de Cardenas.

Un mois s'écoula. L'évêque arriva avec un seul domestique. Il se retira chez les Franciscains. Tous les gens d'Eglise se présentèrent pour renouveler leur engagement d'obéissance, sauf deux chanoines. Après la messe d'action de grâces, la pluie-signes de prospérité — se mit à tomber, promettant une bonne récolte. Or les deux insoumis s'installèrent chez les

Jésuites, disant qu'ils y établissaient la cathédrale. Ils y absolvèrent les excommuniés, ayant déclaré le siège vacant.

Les Jésuites logeaient dans une véritable fortification, en pleine ville et jouissaient du droit d'asile. Ils obtinrent du gouverneur qu'il expulse le peuple de la cathédrale. Il voulut également faire sortir Cardenas. Mais celui-ci prêcha et le peuple affirma qu'on ne lui enlèverait pas son évêque une seconde fois.

Cependant le provincial des Franciscains excommunia le gouverneur qui tenait l'évêque assiégé: il se soumit. Or six Jésuites lui écrivirent pour qu'il ne se considérât pas comme excommunié, car l'autorité civile avait le droit de faire garder un évêque ou n'importe quel homme d'Eglise pour sauvegarder la paix et éviter le schisme. D'ailleurs la juridiction d'un métropolitain n'allait pas jusqu'à permettre le rétablissement d'un évêque dans son évêché. Eux-mêmes paieraient les amendes auxquelles il serait éventuellement condamné soit par l'audience royale, soit par le métropolitain, soit par l'évêque.

L'audience de Chuchiseca, saisie, ordonna le rétablissement de l'évêque. Mais les Jésuites obtinrent que le prélat fût lui-même convoqué à Chuchiseca, distante de 150 lieues d'Assomption. En son absence, fait-on remarquer, le siège aurait été vacant. Cardenas ne se pressant pas de se rendre à la convocation, ses adversaires le déclarèrent rebelle et déchu. L'évêque annonça alors qu'il irait à Chuchiseca, mais après avoir été rétabli. Il s'était réfugié dans la cathédrale. Le gouverneur l'assiégea dans l'église et lui coupa les vivres. Comme il ne se rendait pas, on décréta son bannissement. Une garde de 50 soldats barrait les trois portes de l'édifice. Pendant quinze jours, Cardenas y chanta la messe, enfermé. Néanmoins des chrétiens parvenaient à lui faire passer de la nourriture par le balustré d'une fenêtre de la sacristie, «lequel s'ôtait et se remettait».

Surpris de le voir encore en vie, le Gouverneur fit ouvrir les portes et pria l'évêque de lui pardonner, ce qu'il accepta de faire.

Or les Jésuites avaient obtenu une troisième et une quatrième sentence provisionnelle contre Cardenas, avec renouvellement des peines, Mais il devrait être préalablement rétabli sur le siège. Les deux chanoines rebelles, de leur côté, continuaient à prêter assistance aux excommuniés chez les pères de la Compagnie. L'évêque voulut faire déterrer un excommunié enseveli dans l'église. Les Jésuites s'y opposèrent. Il y en eut un qui estoqua les ecclésiastiques qui accompagnaient Cardenas. Le gouverneur soutint les Jésuites. Il y eut des escarmouches. L'évêque du Paraguay intima au magistrat l'ordre

O Marqués de Pombal

de le rétablir et de faire cesser le culte schismatique. Le gouverneur ne voulut rien savoir, car les bons pères «faisaient, assure-t-on, de grands présents à sa femme». Mais Cardenas d'évoquer la damnation que méritait le gouverneur. Le malheureux demanda donc aux Jésuites d'obéir à l'évêque et de remettre les deux chanoines rebelles à l'autorité ecclésiastique. «On nous passera plutôt sur le corps», répliquèrent-ils. De son côté, l'archidiacre, D. Gabriel de Peralta, en litige avec l'évêque, rendit visite auxdits chanoines. Cardenas alla chez lui pour l'arrêter. Il était accompagné d'une troupe d'ecclésiastiques. L'archidiacre alors prend son arquebuse et tire sur l'évêque. Miracle: la balle s'aplatit contre la poitrine du prélat et tombe à ses pieds. On la montre au peuple qui s'émeut du prodige. En revanche, une «poste» de mousquet tua un domestique, une seconde cassa la jambe d'un négrillon.

L'archidiacre réussit à se réfugier chez les Jésuites. Quant à l'évêque, il sollicita du Ciel un châtiment exemplaire.

Cependant les bons pères avaient obtenu une 6^e sentence contre l'évêque en le calomniant, prétend le pamphlet: Cardenas les persécutait, voulait leur enlever le collège et leur résidence. Mais le Ciel en punit neuf.

Le libelle évoque ensuite les motifs qui justifieraient l'éviction des Jésuites. On ramènerait à l'obéissance au roi 100.000 Indiens, avec le tribut et des avantages, comme leur travail. On n'aurait plus à subventionner les missionnaires de la Compagnie. Pour éviter les dépenses occasionnées par les clercs étrangers, venus enseigner dans les séminaires, on utiliserait des Espagnols, qui parlent parfaitement la langue des indigènes. On déracinerait l'erreur et les équivoques dangereuses dans les prières et le catéchisme. On pourrait faire observer les ordres du roi. On aurait de quoi sustenter le clergé national, c'est à dire espagnol.

On reprend aussi les accusations traditionnelles: les Jésuites ont dépeuplé le Yati, se déguisant en loups-garous pour terrifier les Indiens. Ils ont volé le Paraná à la Couronne, ainsi que 27 cures. Ils empêchent les indigènes de fournir du travail aux colons espagnols, tout en utilisant eux-mêmes leurs services, les laissant dans la misère, si pauvres qu'ils vont tout nus, d'où s'ensuivent de graves péchés. Ces Indiens doivent payer un tribut équivalent à deux mois de travail, soit douze écus: ils ne règlent pas leur contribution, ce qui représente une perte pour le Trésor de deux millions par an. Les Jésuites se conduisent donc en maîtres absolus du territoire, profitant de l'éloignement, car «ces provinces sont à 3.000 lieues d'Espagne, 800 du Vice-Roi, 500 de l'audience royale». Ils ont ainsi chassé 3 évêques de suite et plus de 40 ecclésiastiques.

tiques. Ils sont responsables de morts innombrables, dues à la famine et à la peste. Ils s'exposent à la luxure, en fréquentant des femmes nues. Enfin il ne leur est pas licite d'être curés. Ce sont gens qui ne font que provoquer des disputes.

L'extrait des *Forfaits* reprend alors le fil de sa narration. En 1649, on expulsa le Recteur du Collège, huit pères, et frères de la résidence d'Assomption. Ils emmenèrent avec eux leurs richesses par charrettes nombreuses. Cependant ils continuèrent à charger l'évêque d'accusations graves; il était hérétique, sacrilège, excommunié, sorcier, concussionnaire; il était père de plusieurs enfants. Enfin ils soulevèrent les populations indigènes. A la tête des troupes révoltées ils mirent Sébastien de Léon. Ces 4.000 Indiens étaient commandés par les P.P. Francisco Dias Tanno, Juan de Porias, Juan Antonio Manguiano, Louis Arnote, un Flamand. Sébastien de Léon prit le titre de gouverneur du Paraguay. Dans une première phase, les assaillants furent repoussés. Mais une nouvelle offensive les rendit maîtres d'Assomption. On enferma Cardenas dans la Cathédrale. Par la suite il fut conduit à Santa Fé, puis à La Plata où il devait trouver un Tribunal acquis aux Jésuites. Il voulut se rendre à Madrid pour plaider sa cause. Mais on l'en empêcha.

Ce conflit, vieux de plus de cent ans, sert en fait à montrer de quoi sont capables les pères de la Compagnie de Jésus. Car, un siècle après, ils étaient toujours les maîtres du territoire des Missions. Les bons pères bravent toujours la loi civile autant que le Droit Canon. Ils constituent une puissance spirituelle et temporelle qui les égale au roi et au pape. Celui-ci ne tient pas, on le comprend, à se dessaisir d'auxiliaires précieux. Il a donc fallu cette campagne de presse insistante, à travers l'Europe, ce dosage de vérité, de mensonge, d'authenticité et d'à peu près, où l'on reconnaît l'adage ibérique «*engañar con la verdad*», pour révolter l'opinion chrétienne et de la sorte obtenir du Saint Siège la suppression de la Compagnie. A voir la multiplication des pamphlets qui ressassent inlassablement les mêmes accusations, on mesure l'importance du rôle de Pombal dans cette affaire. Encore une fois, notre intention n'est pas de juger si ce fut un bien ou un mal, qui avait raison ou qui avait tort. Mais d'étudier l'affaire des Jésuites dans ses incidences coloniales. Comme les despotes éclairés de son temps, le Portugais est nationaliste. Les territoires tenus par la Compagnie arrachent au Portugal ou à l'Espagne ce qui leur appartient par décision papale. Ce qui est plus grave, ils recèlent des mines de métal précieux, ils sont très fertiles, ils sont bien peuplés. Les Indiens y travaillent, chose qu'on n'obtient pas d'eux ailleurs. L'envie ne se

pose pas de questions: si les Jésuites obtiennent ce résultat, pourquoi les colons portugais ou espagnols ne réussiraient-ils pas aussi bien? On songe aux réactions actuelles de certains peuples devant des voisins récents, qui ont mieux réussi dans l'exploitation des terres et fait fructifier le désert. On les accuse d'être les suppôts du capitalisme, des colonisateurs, des oppresseurs. Certes comparaison n'est pas raison. D'autre part, on ne peut pas ne pas évoquer, répétons-le, les *guerrillas* d'Amérique Centrale, où se dessine en contre-point la lutte séculaire du Blanc contre l'Indien, compliquée par le paupérisme du métis et les soubressauts d'une culture indigène malmenée par l'industrialisation et les formes modernes de l'esclavage. On y voit, ce qui nous intéresse, le rôle des religieux et même des Jésuites dans la révolte, la similitude des comportements.

Dans l'affaire du Paraguay, les bons pères paraissent faire une politique d'anticipation. Ils se sont situés dans une ère décolonisée, ils ont organisé un contre-pouvoir soutenu par des forces armées, ils font preuve d'anticléricalisme, n'hésitant pas à s'en prendre à la hiérarchie, eux qui, selon leur règle, ne peuvent, sauf dans le cas d'obéissance au pape, accepter de charge épiscopale ni de dignité cardinalice. Ils contestent même la sacralisation de certaines fonctions, dans la mesure où l'Eglise s'imbrique dans l'Etat et vice-versa, au point de rejeter certaines excommunications. Dans ce siècle de la libre-pensée, ils ne sont pas les derniers à se montrer indépendants des idées reçues, au point que les gouvernants d'Espagne et du Portugal font eux-mêmes figure de conservateurs. En réalité, les dessous laissent apparaître un conflit idéologique, non point tellement une lutte entre clergé et laïques. On se rappellera que Pombal use, machiavéliquement, si l'on veut, de l'Inquisition et qu'il la conserve. A notre avis, il s'agit d'une conception de société, dans laquelle les Jésuites sont novateurs. Ce communisme armé, où la théocratie n'est qu'une abstraction noyée dans les rites, cette république interdite aux profits particuliers, ce capitalisme d'Etat avant la lettre, cette ségrégation qui ne laisse pas de suggérer le *goulag* (mais qu'est-ce que la liberté? qu'est-ce que le bonheur?) et l'ennui qui baigne à notre époque dans leur uniformité certains pays, cette république d'où semble balayée toute imagination autre que celle des dirigeants (mais n'est-ce pas le cas dans les républiques soviétiques?), tout cela devait heurter nécessairement l'individualisme du XVIII^e siècle, même s'il s'agissait d'Indiens tout juste dignes de l'épithète de «sauvages», alors même que la littérature, plus que la philosophie, s'efforçait de les classer parmi les «Bons». Pour des gens préoccupés de

rentabilité, de mercantilisme ou de simples besoins économiques, l'Indien ne représentait que la main d'oeuvre, esclave de préférence, nécessaire à toute exploitation. Le réalisme de Pombal n'hésite pas à la faire revendiquer, accusant les Jésuites de la soustraire aux besoins légitimes des Espagnols ou des Portugais. Il est remarquable par ailleurs que le Comte d'Oeiras, sous prétexte d'aider le voisin ibérique, réussit à franchir la ligne de démarcation fixée jadis par Alexandre VI; il complète donc la pénétration des «paulistas». Nul doute que l'affaire des Jésuites contribue à flatter un portrait d'homme d'Etat tenace et audacieux, rusé et perspicace, disciple de Machiavel autant que des premiers francs-maçons, paradoxal donc, sans doute près de ses intérêts personnels (mais quel respect eût enveloppé alors un homme d'Etat dénué de richesse?), non moins préoccupé cependant par la puissance du Portugal, étayée sur ses possessions ultra-marines, doué pour l'intrigue et fin diplomate. Qui dira à quel point son officine de pamphlets, animée par une équipe où se distingue l'Abbé Platel, l'a aidé dans son entreprise de destruction de la Compagnie de Jésus? Il a fallu rassembler des documents; avoir des chercheurs habilités à fouiller dans les archives espagnoles ou romaines; sélectionner les renseignements; former des rédacteurs capables de présenter les faits sans trop polémique, avec un air d'impartialité, tout en les orientant, comme le ferait aujourd'hui une presse combative; savoir répéter sans cesse les mêmes dénonciations; enfoncer de manière continue dans la tête un même clou qui finit par sembler aussi réel que démesuré.

Il est par exemple intéressant de constater qu'un Mémoire touchant l'établissement des Jésuites dans les Indes d'Espagne, adressé à Mgr. de Pontchartrain, ministre d'Etat, à Paris, le 18 octobre 1710, ne soit publié qu'en 1758. L'auteur «est un homme de confiance qui instruit le Ministre de Louis XIV», nous est-il précisé. Ceci suppose des complicités en France. Car de tels documents font partie des archives, secrètes en principe. D'où l'anonymat. Mais c'est l'habitude aussi des romanciers du siècle, il faut le répéter, lorsqu'ils veulent faire croire qu'ils traitent d'un épisode vécu, d'attribuer leur récit à un homme d'honneur qui ne dit point son nom, à un auteur qui a laissé des cahiers dans une malle. Quoi qu'il en soit, il semble que le témoin soit bien informé, si l'on confronte son rapport avec ce que l'on sait par ailleurs. C'était le directeur de la Compagnie de Lassiente, qui avait occupé sept ans durant son poste à Buenos Ayres. Agent de commerce, il faisait donc aussi du renseignement. Il nous apprend que le marché du bétail est florissant. Deux cent mille vaches et

mules partent chaque année pour Lima. Il dépeint sous des couleurs fâcheuses le gouvernement de ces provinces: les gouverneurs sont des tyrans et les habitants leurs esclaves, car ils en exigent des droits injustes et toujours nouveaux⁽³¹⁾. Les troupes sont mal payées, les fortifications négligées, le pays presque sans défense. Le mandat du gouverneur était de 5 ans. Son successeur faisait une enquête, certes, sur la gestion de son collègue, mais à son tour il agissait de même, dans le but de s'enrichir. Si donc le gouvernement était haï, le roi, en revanche, continuait d'être aimé.

L'agent signale l'existence, à 200 lieues de Buenos Ayres, d'un «réduit» d'une population d'Indiens armés; fantassins et cavaliers sont au nombre de 60.000. Cette région est fortifiée. Elle possède des mines d'or et d'argent. Le roi aurait avantage à y détacher des équipes de 20 à 30.000 Indiens pour les exploiter. Les mineurs seraient relevés tous les six mois. Il n'en coûterait à l'Etat que les vivres et les vêtements.

Le *Mémoire* signale encore que les Hollandais ont l'intention d'utiliser le port de Baldivé, dans les mers du Sud, pour leur commerce avec les Indes Orientales, la Nouvelle Guinée et le pays des Cafres. L'agent de la Compagnie de Las-siente faisait aussi le commerce du bois d'ébène: il avait reçu deux vaisseaux de nègres, les malades s'étaient vendus 150 piastres l'un, les esclaves sains 250; mais la moitié des nègres étaient morts après la vente...

Vient ensuite une description des terres de la Mission. Elles produisent du bois, des fruits, des légumes, du blé, du lin, de l'indigo, du chanvre, du coton, du sucre, du piment, de l'ypecacuana, du galapa, du machecacuana, des racines de laurabanda, divers simples, de l'herbe du Paraguay (*mate*), des chevaux, des mules, des vaches, des taureaux, des moutons. «Par dessus tout, les mines d'or et d'argent y sont considérables», ajoute-t-il. La population est douce et soumise. On pratique les châtements corporels: les coups de fouet y sont proportionnels à la faute. Mais le plus rentable, avec les pépites d'or dans les rivières, c'est le *mate*.

Cet opuscule a été évidemment pillé par les autres. N'empêche qu'on l'a également édité, afin que les renseignements se renforcent en se recoupant. En vérité, avec leurs répétitions, les pamphlets donnent l'impression que la bombe a été démultipliée. Les accusations de base ne sont pas si nombreuses. Mais elles sont reprises dans un contexte plus ou moins différent. Le système est de repérer les actes des Jésuites, qui

(³¹) *Mémoire*... p. 4.

contreviennent aux lois civiles et ecclésiastiques, en les mettant au besoin sur le lit de Procruste. Celles-ci condamnent l'esclavage des Indiens. On montrera donc que les bons pères le pratiquent en fait, ou du moins on essaiera de le faire. A la vérité, ce qu'on leur reproche, c'est de soustraire aux colons la main d'oeuvre dont ils ont — réellement besoin. Portugais et Espagnols les sentent hostiles au colonialisme: ils sont à leurs yeux ennemis des lois établies, fauteurs de troubles et de séditions, des loups sous la peau des bergers. Il est sûr que la Compagnie de Jésus est pour les responsables ibériques un obstacle idéologique, politique et économique de taille. En ce qui concerne l'attentat de 1758, rappelons qu'il eut lieu en septembre. Or, le 10 février de la même année, François de Almada de Mendonça, ministre de Sa Majesté en Cour de Rome, avait été le destinataire d'une lettre l'informant que le roi du Portugal avait exilé ou fait arrêter les commerçants de la *Meza do Bem comum*. Le paragraphe 5 dénonçait la Compagnie du Para comme antichrétienne. Nul doute que ce document diplomatique ait envenimé les rapports déjà fort tendus entre le Comte d'Oeiras et les Jésuites. Le Mémoire du Général de la Compagnie, adressé au pape en juillet 1758, motiva un pamphlet intitulé *Reflexions d'un Portugais*, en italien et en français (32). La tentative de régicide ne pouvait être directement imputée à ces religieux devenus gênants, bien qu'aussitôt on eût cherché à les incriminer en bloc avec le P. Malagrida. C'est ce qui appert du libelle sur les *Causes de l'Evènement* publié quelques mois après l'attentat (33). L'auteur recherche les causes lointaines du tyrannicide. On trouve chez Sénèque, dans *Hercules furens*, une incitation à ce crime. Or il en existe une traduction française de 1589, dont l'auteur est Martin-Antoine Delrio (34). Sont rappelés les théologiens jésuites qui justifient les attentats contre les rois: Jean Mariana, Louis Molina, Suarez (35). Sans doute la réplique était-elle parfois cinglante. Par exemple une *Lettre de... sur l'attentat du 3 septembre 1758* cherche à amoindrir le Comte d'Oeiras en mettant en doute la «pureté» de son sang: Carvalho es «juif tout de bon,

(32) *Reflexions d'un Portugais sur le Mémorial présenté par les P.P. Jésuites à N.S.P. le Pape Clément XIII heureusement régnant*, Lisbonne, 1758.

(33) *Causes de l'Evènement de Portugal*. Ouvrage dédié à toute puissance régulière et temporelle. 1759; 55 p.

(34) *Sintagma tragediae latinae*, Antuerpiae, 1593.

(35) *Causes*, P. 9, 12, 21.

descendant de père en fils sans la moindre interruption» (36). Mais on ne peut en conclure que les ennemis du Secrétaire d'Etat étaient tous partisans des Jésuites.

Nul doute que la chasse au Jésuite, grâce au Comte d'Oeiras, bénéficia grandement de l'attentat de 1758. Car le roi D. José I eut très peur, si l'on en croit la rumeur secrète, distillée autant que répandue par les opuscules. C'est ce qui explique que le châtement ait été si cruel pour toute une famille et pour un Jésuite dément dont la culpabilité doit encore être démontrée. Le roi blessé, perdant son sang, ne se rendit pas au palais, mais fit tourner bride vers la Junqueira, où habitait son chirurgien. Avant d'être opéré, il se confessa... Il faut qu'il ait été lui-même convaincu ou du complot des Jésuites contre sa vie, ou de leur emprise sur la jeune femme qu'il convoitait pour qu'il accepte la campagne de son Ministre afin de venir à bout de la Compagnie de Jésus. L'astuce suprême de Pombal a été de persuader le Pape et les puissances européennes que cet ordre, lié au Souverain Pontife par un voeu spécial d'obéissance, ne faisait en vérité que l'enfreindre, en désobéissant aux bulles et en changeant les règles de la société, établies par l'Eglise en Occident.

Ce n'était pas seulement chez les éclairés ou les libres penseurs que déferlait l'attaque contre les Jésuites. Une note manuscrite dont l'écriture peut être datée de la seconde moitié du XVIII^e siècle dit ceci: «Extrait d'une lettre de Ste Thérèse, dont l'original se conserve dans les archives du définitoire général des Carmes déchaussés de Madrid. Nous la tenons de mains très sûres; on ne l'a point insérée dans le recueil de ses lettres qui a été donné au public par ménagement pour les Jésuites, mais nous ne doutons pas qu'elle ne soit mise dans la nouvelle édition qui en sera faite. Cette lettre, dattée (sic) du 21 février 1579 est adressée au Père Jerosme Gratien, confesseur de la Sainte, qui lui avoit ordonné de lui écrire tout ce que Dieu lui feroit connoître dans ses oraisons. En voici les propres termes — Le Seigneur me dit (sur les Jésuites dont elle étoit occupée) ils rendent et rendront même de grands services à l'Eglise, mais la cupidité et la domination qui les gagneront flatera (sic) si fort leur vanité que s'écartant de plus en plus, ils dégènereront si fort en hérésie, que l'on sera forcé de les détruire, et il ni (sic) en aura plus dans deux cent ans».

(36) On se rappelle que Pombal, pour éviter ce genre d'attaque raciste, a obligé les fils cadets célibataires des familles principales à épouser des juives.

Une note de deux lignes au bas de l'unique page: Biblioteche des Carmes de Madrid, Lettres de Ste Thérèse, tom. I, page 645.

L'orthographe du mot bibliothèque — «biblioteche» ou «biblioteclé», car le h est graphié comme l — révèle peut-être une main non française. Les fautes du reste sont peu significatives. Ce qui est plus important, c'est que les éditions récentes des Lettres de Ste Thérèse n'ont pas du tout publié le moindre écrit qui ressemblât à cette «révélation». Dans le billet on relève les procédés du pamphlet anti-jésuite: «nous la tenons de mains très sûres», «la cupidité et la domination qui les gagneront», «leur vanité», «ils dégèneront si fort en hérésie». La précision de la prophétie, aussi bien datée que dans la divination de théâtre, *a posteriori*, donne le signal du faux: «il n'y en aura plus dans deux cents ans». Or il y en a encore, la Compagnie ayant été rétablie au XIX^e siècle. De qui ce billet est-il? Faut-il y voir la main d'un Carme? Il rend compte, vraisemblablement, d'une campagne de bouche à oreille, destinée à justifier, dans les couvents, la dissolution de l'ordre des disciples de St Ignace de Loyola, après coup, si l'on se réfère aux deux cents ans, par rapport à 1579.

Ainsi donc finirait au Portugal une sorte de symbiose qui avait mêlé la Compagnie de Jésus à l'histoire et aux événements majeurs du pays, les plus tristes ou les plus fastueux, et lui avait permis la participation intense et parfois décisive, pendant deux siècles, aux démarches de sa culture, voire de sa civilisation.